



DIEC/17-760-1749 du 27/11/2017

### ÉPREUVE ANTICIPÉE D'ÉTUDE DE GESTION - SÉRIE STMG - SESSION 2018

Références : Arrêté du 30 janvier 2012 – BO n°10 du 8 mars 2012 - Note de service n°2012-075 du 26 avril 2012 publiée au BO n°12 du 24 mai 2012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat - Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements privés hors contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme SIMON - Tel : 04 42 91 71 93

Cette épreuve concerne tous les élèves des classes de première des séries STMG (candidats scolaires des lycées publics, des lycées privés sous contrat, candidats des lycées privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED). Seuls les points supérieurs à la moyenne de 10/20, affectés du coefficient 2, sont comptabilisés dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

## 1- Candidats scolaires des établissements publics et privés sous contrat

### 1.1– Organisation de l'épreuve

Il appartient à chaque chef d'établissement concerné d'organiser l'épreuve dans le cadre du lycée en se conformant aux instructions ministérielles. Pour la présentation orale, les élèves sont convoqués en fonction du calendrier qu'il a arrêté en concertation avec les professeurs de sciences de gestion.

L'éventualité d'une absence justifiée d'élèves doit être prévue dans l'organisation de l'épreuve. Lorsque l'absence de l'élève est de courte durée, il est vivement souhaité qu'il puisse réaliser la présentation orale à son retour dans l'établissement.

### 1.2– Evaluation des candidats

L'épreuve comprend deux parties :

- **Conduite de l'étude** : Cette partie est notée sur 14 points.

L'évaluation des élèves intervient au cours de l'année.

L'étude donne lieu à la constitution d'un dossier comportant :

- une fiche de travail synthétique (annexe n°1),
- les documents et les informations sélectionnés,
- les conclusions rédigées de l'étude sur une page.

Le dossier n'est pas évalué. Le professeur responsable de l'enseignement de sciences de gestion vise la fiche de travail synthétique et renseigne la fiche d'évaluation (*annexes n°1 et n°2*).

Les deux fiches ont le statut de copies d'examen. A ce titre, elles sont conservées deux ans par le centre d'épreuves (une année après la publication des résultats définitifs de la session d'examen).

- **La présentation orale** : Cette partie est notée sur 6 points.

L'évaluation dure 10 minutes. Elle débute par un exposé de 5 minutes, suivi d'une phase d'entretien de 5 minutes.

Le candidat peut appuyer sa présentation sur les documents numériques qu'il juge pertinents.

L'évaluation est assurée soit par le professeur de sciences de gestion ayant le candidat en formation, soit, en cas d'impossibilité, par un autre professeur de la discipline de l'établissement. L'examineur doit renseigner la fiche d'évaluation (*annexe n°3*). Cette fiche a le statut de copie d'examen.

**Les notes proposées sont strictement confidentielles, elles ne peuvent en aucun cas être communiquées aux élèves.**

Un bordereau de notation sera édité pour chaque partie de l'épreuve. Les professeurs saisiront une note sur 14 points (au demi-point près) pour la conduite de l'étude et une note sur 6 points (au demi-point près) pour la présentation orale.

A l'issue de la commission d'harmonisation, les notes saisies seront remontées dans l'application OCEAN qui fait le calcul de la note finale. Le cas échéant, elle sera arrondie au point entier supérieur.

### **1.3- L'absence non justifiée**

Lors de la présentation orale l'absence permet malgré tout l'attribution d'une note au candidat. Dans ce cas, l'examineur mentionne l'absence sur la fiche d'évaluation, il porte la note zéro à cette partie de l'épreuve et la saisit sur le bordereau de notation correspondant. La note attribuée au candidat est alors celle de la conduite de l'étude notée sur 14 points, si un dossier a bien été constitué.

### **1.4- Cas des candidats de terminale qui n'ont pas subi l'épreuve anticipée en classe de première**

Il s'agit : - des élèves de candidats qui ont changé de série en cours d'année 2016/2017 à une date trop tardive pour permettre la mise en place de l'évaluation,  
- des élèves qui ont changé de série à la fin de la classe de première ou à la fin de la classe de terminale.

Ces candidats ont le choix de demander la dispense de l'épreuve anticipée d'étude de gestion ou de présenter l'épreuve. Les candidats qui souhaitent présenter cette épreuve en classe de terminale sont évalués sous la forme ponctuelle selon les modalités identiques à celles prévues pour les candidats des établissements privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED.

## **2- Candidats des établissements privés hors contrat, candidats individuels ou inscrits au CNED**

### **2.1– Organisation de l'épreuve**

Les candidats seront rattachés aux centres suivants :

- Lycée Aristide Briand GAP pour les candidats originaires des Hautes Alpes
- Lycée Félix Esclangon MANOSQUE pour les candidats originaires des Alpes de Haute Provence
- Lycée Saint-Charles, lycée Victor Hugo, lycée Montgrand et/ou lycée Marcel Pagnol MARSEILLE pour les candidats originaires de Marseille.
- Lycée Paul Cézanne et/ou lycée Georges Duby AIX-EN-PCE pour les candidats des Bouches-du-Rhône hors Marseille
- Lycée Théodore Aubanel et/ou lycée René Char AVIGNON pour les candidats originaires du Vaucluse.

## 2.2– Evaluation des candidats

L'épreuve consiste en une présentation orale de l'étude conduite par le candidat.

L'épreuve dure 20 minutes. Elle débute par un exposé de 10 minutes et se poursuit par un entretien de 10 minutes également.

L'épreuve prend appui sur le dossier constitué par le candidat conformément aux dispositions applicables aux candidats scolaires, à l'exception du professeur responsable, qui n'est pas requis. Il est présenté par le candidat le jour de l'épreuve.

Le professeur interrogateur renseigne une fiche d'évaluation conforme au modèle en *annexe 4*, cette fiche est sur 20 points. Le dossier n'est pas évalué.

La liste des examinateurs (*annexe n°5*) ainsi que le **période prévisionnelle** de l'évaluation seront transmises à la DIEC 3.02 au plus tard **vendredi 8 décembre 2017**.

## 3- Epreuve de remplacement

Lors des épreuves de remplacement au mois de septembre, le candidat scolaire qui n'a pas pu se présenter à la deuxième partie de l'épreuve pour une raison de force majeure dûment constatée, présente uniquement la présentation orale.

Il conserve la note obtenue à la première partie de l'épreuve "évaluation de la conduite de l'étude". L'*annexe n°2* "fiche d'évaluation de la conduite d'étude" du candidat est alors transmise à la DIEC 3.02 par son établissement.

## 4- Indemnités

Pour me permettre d'ouvrir droit et de valider dans l'application IMAG'IN les indemnités de vacances dues aux intervenants qui auront assuré l'évaluation des candidats issus des établissements privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED, vous m'adresserez à l'issue de l'évaluation et au plus le 1<sup>er</sup> juin 2018, un tableau recensant pour chaque professeur évaluateur le nombre de candidats interrogés selon le modèle en *annexe n°5*.

## 5- Commission académique d'harmonisation

- Réunion de concertation interne à l'établissement :

Préalablement à la réunion de la commission académique d'harmonisation, les lycées ayant plusieurs classes de première STMG organisent une concertation dans l'établissement. Elle s'effectue avec l'ensemble des professeurs ayant préparé les élèves à l'épreuve et (ou) ayant procédé à l'évaluation de la présentation orale. Cette concertation a pour objectif d'effectuer une pré-harmonisation des notes.

Au cours de cette réunion, le professeur désigné pour représenter l'établissement à la commission académique d'harmonisation de la notation prend connaissance des éventuelles spécificités et des cas particuliers connus de ses collègues.

- Commission académique d'harmonisation :

Chaque chef d'établissement désignera un représentant pour la commission d'harmonisation que je convoquerai. Vous voudrez bien me retourner à cette fin, l'*annexe n°6*.

La commission académique d'harmonisation se réunira au **lycée Paul Cézanne à Aix-en-Provence le lundi 4 juin 2018 à 10h** sous la présidence d'un IA-IPR d'économie-gestion.

Seront apportés à la commission académique d'harmonisation par le représentant de l'établissement :

- les fiches individuelles d'évaluation
- les dossiers des élèves
- une grille récapitulative des notes (*annexe n°7*).

Au cours de cette réunion les notes pourront être modifiées, mais seul le jury de délibérations est habilité à arrêter la notation des candidats.

A l'issue des opérations d'harmonisation, les notes de chaque partie de l'épreuve sont reportées sur les bordereaux informatiques de notation et saisies **au plus tard le vendredi 8 juin 2018**.

## **6- Calendrier**

- **Vendredi 8 décembre 2017** : Transmission à la DIEC 3.02 par les centres d'épreuve désignés pour l'évaluation des candidats individuels de la liste des examinateurs et du calendrier de l'évaluation (*annexe n°5*).
- **Début mars 2018** : Transmission aux établissements des bordereaux informatiques de notation et des fiches d'évaluation nominatives.
- **Mi-avril 2018** : Désignation du professeur membre de la commission académique d'harmonisation de la notation.
- **Vendredi 31 mai 2018** : Transmission à la DIEC 3.02 du tableau recensant, par professeur, le nombre de candidats évalués (CNED, individuels, h. contrat).
- **Lundi 4 juin 2018** : Réunion de la commission académique d'harmonisation au lycée Paul Cézanne à Aix-en-Provence à partir de 10h.
- **Vendredi 8 juin 2018** : Date limite de saisie des notes

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

**Epreuve anticipée D'ETUDE DE GESTION – Série STMG**  
**SESSION 2018**

NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE : Aix-Marseille

**Question choisie** (*la délimitation du périmètre de travail est mise en évidence*) :

**Organisation(s) sélectionnée(s) :**

**Démarche générale :**

**Méthodes de recherche, ainsi que de sélection et de validation des informations :**

**Technologies mises en œuvre :**

**Calendrier observé :**

Nom et prénom du professeur responsable	Date et signature

## EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION - SERIE STMG

SESSION 2018

## Fiche d'évaluation de la conduite de l'étude

NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE : Aix-Marseille

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Pertinence et validité des informations mobilisées				
Rigueur de l'analyse effectuée				
Intérêt des conclusions				
Adéquation de la démarche suivie à la question étudiée				
Pertinence des documents retenus et des supports utilisés				

NOTE : / 14

<b>Commentaires :</b>	
<b>Nom et prénom de l'examineur</b>	<b>Date et signature</b>

## EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION - SERIE STMG

SESSION 2018

## Fiche d'évaluation de la présentation orale

NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE : Aix-Marseille

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Structuration de l'exposé				
Cohérence de l'argumentation				
Clarté du propos				

NOTE : / 6

<b>Commentaires :</b>	
<b>Nom et prénom de l'examineur</b>	<b>Date et signature</b>

## EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION - SERIE STMG

## Fiche d'évaluation de la conduite de l'étude et de sa présentation

SESSION 2018	
NOM PRENOM DU CANDIDAT :	ACADEMIE : Aix-Marseille

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Pertinence et validité des informations mobilisées				
Rigueur de l'analyse effectuée				
Intérêt des conclusions				
Adéquation de la démarche suivie à la question étudiée				
Pertinence des documents retenus et des supports utilisés				
Structuration de l'exposé				
Cohérence de l'argumentation				
Clarté du propos				

<b>NOTE :</b>	<b>/ 20</b>
---------------	-------------

<b>Commentaires :</b>	
<b>Nom et prénom de l'examineur</b>	<b>Date et signature</b>



**EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION - SERIE STMG****SESSION 2018**

**Liste des examinateurs et date(s) de la présentation orale des centres  
auxquels sont rattachés les candidats des établissements privés hors contrat, candidats  
individuels ou inscrits au CNED**

ETABLISSEMENT :

**DATE(S) DE L'EPREUVE** : à indiquer obligatoirement.....

NOM Prénom des professeurs évaluateurs	Nombre de candidats individuels, H. contrat et CNED

Le chef d'établissement  
(signature et cachet de l'établissement)

**A renvoyer à la DIEC 3.02 (valerie.simon@ac-aix-marseille.fr) pour le vendredi 8 décembre 2017  
pour DATE(S) de l'épreuve et noms des interrogateurs**

**A renvoyer à la DIEC 3.02 (valerie.simon@ac-aix-marseille.fr) pour le 31 mai 2018  
pour régularisation des indemnités**

**DIEC 3.02**

valerie.simon@ac-aix-marseille.fr

Etablissement :

**COMMISSION ACADEMIQUE D'HARMONISATION DE LA NOTATION  
EPREUVE ANTICIPEE D'ETUDE DE GESTION - SERIE STMG**

**Lundi 4 juin 2018 à 10h**

**Lycée Paul Cézanne à Aix-en-Provence**

Nom du professeur proposé pour être membre de la commission académique d'harmonisation de la notation

M. Mme .....

Le chef d'établissement  
(signature et cachet)

**A renvoyer à la DIEC 3.02 (valerie.simon@ac-aix-marseille.fr) pour le 20 avril 2018**

Etablissement :

**GRILLE RECAPITULATIVE DES NOTES****ETUDE DE GESTION – Série STMG***(moyenne des notes attribuées à chaque partie de l'épreuve)***Année scolaire :**

	Classe :	Classe :	Classe :
<b>Nombre d'élèves inscrits</b>			
<b>Nombre d'élèves évalués</b>			
<b>Moyenne de la classe</b>			
<b>Note la plus élevée</b>			
<b>Note la plus basse</b>			
<b>% de notes <math>\geq 16</math></b>			
<b>% de notes <math>\geq 14</math></b>			
<b>% de notes <math>\geq 12</math></b>			
<b>% de notes <math>\geq 10</math></b>			
<b>% de notes <math>\geq 8</math></b>			
<b>% de notes <math>\leq 6</math></b>			